

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 263

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard et M. Thiériot

ARTICLE 24 BIS

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« dans les trajectoires prévues par la présente loi »,

les mots :

« en cohérence avec la montée en puissance de ce dernier telle que définie dans le rapport annexé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel